Urssaf
Île-de-France

Au service de notre protection sociale

Stat'ur conjoncture

Mars 2024 - N°52

Légère baisse de l'emploi au 4e trimestre en Île-de-France

Au 4e trimestre[1] 2023, l'emploi salarié privé en Île-de-France diminue de 0,1 % sur un trimestre. L'assombrissement des perspectives économiques en Europe pour l'année 2024, conséquence de taux d'intérêt toujours élevés, affecte déjà l'emploi francilien. Sur un an, l'emploi demeure en hausse (+ 0,8 %) grâce à des progressions sur les trois premiers trimestres 2023, notamment dues aux secteurs des activités récréatives et du transport.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

- 0,1 %
de baisse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

42 900
emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien trébuche ce trimestre

Près de 6 900 emplois ont été détruits durant ces trois mois (- 0,1 % par rapport au trimestre précédent). L'intérim continue de chuter (- 3,1 %) alors que le tertiaire hors-intérim est en légère baisse (- 0,1 %). La construction stagne tandis que l'industrie (+ 0,5 %) signe de nouveau une forte progression.

L'emploi francilien met fin à onze trimestres consécutifs de progression mais demeure à un niveau très élevé. La diminution trimestrielle de l'emploi est identique à celle obtenue au niveau national (- 0,1 %).

À noter que les créations d'emplois du 3e trimestre 2023 ont été révisées à la hausse, soit + 14 500 emplois contre + 10 100 en données provisoires.

La croissance de l'emploi ralentit sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 0,8 % sur un an, soit 42 900 emplois supplémentaires créés. La progression des créations d'emplois ralentit cependant depuis trois trimestres et atteint son rythme le plus bas depuis la sortie de la crise sanitaire. Les activités récréatives (+ 2,3 %), l'action sociale (+ 2,2 %) et les transports (+ 2,0 %) sont particulièrement dynamiques sur un an et éclipsent les moteurs d'emplois traditionnels que sont les activités de conseil (+ 1,5 %) et les activités informatiques (+ 0,1 %).

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) L

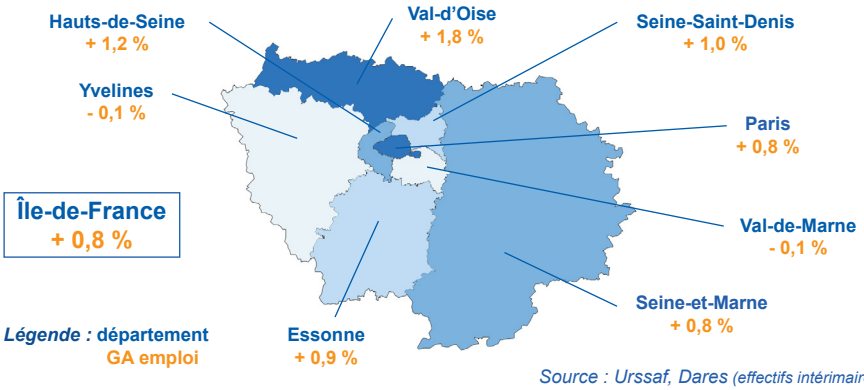

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

		En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel
		2023 T4	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2023 T4
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'€uros) L	58 564	+ 0,4 %	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 4,5 %
		59 244	+ 0,1 %	+ 0,7 %	+ 1,4 %	+ 3,9 %
	Emploi (en milliers) L	5 167	+ 0,3 %	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,8 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €uros)	3 774	+ 0,2 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 3,1 %
		3 818	- 0,1 %	+ 0,2 %	+ 1,3 %	+ 2,5 %
France entière	Masse salariale (en millions d'€uros) L	177 202	+ 0,8 %	+ 0,6 %	+ 0,4 %	+ 4,5 %
		179 867	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 1,6 %	+ 3,7 %
	Emploi (en milliers) L	20 197	+ 0,1 %	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,5 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en €uros)	2 923	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 3,6 %
		2 967	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 1,4 %	+ 2,9 %

**y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.*

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)

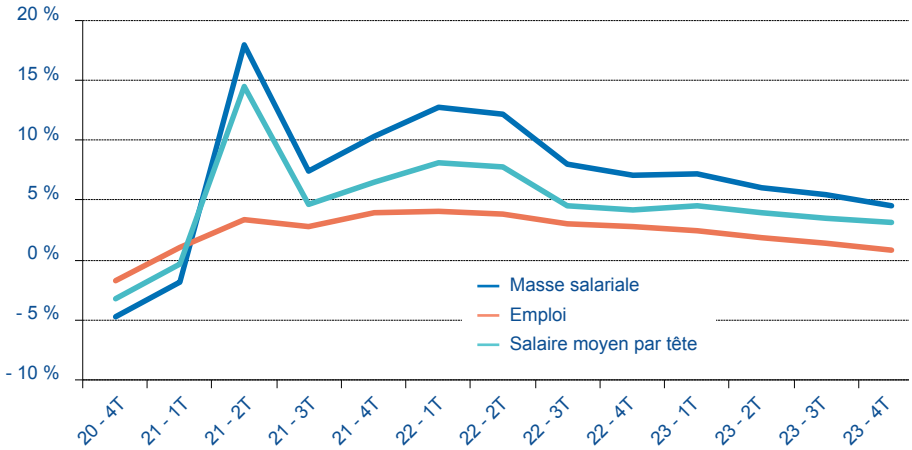

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Ce dynamisme multisectoriel permet à la région parisienne d'afficher sur un an une hausse supérieure à celle de l'emploi national (+ 0,5 %).

La masse salariale moins dynamique

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 5,8 % en glissement annuel (+ 4,5 % sur le seul 4e trimestre), soit une progression comparable à celle observée sur le plan national (+ 5,7 %) ; en incluant la prime de partage de la valeur[2] (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 5,7 % et 5,6 % pour l'Île-de-France et la France. Ces fortes progressions masquent cependant une augmentation bien moins dynamique de la masse salariale depuis trois trimestres. Hors prime de partage de la valeur, elle n'augmente que de 0,5 % par rapport au trimestre précédent.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 3,1 %. Cette forte progression est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation. Le SMPT au niveau national croît plus rapidement (+ 3,6 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 774 € brut, soit un niveau supérieur de 29,1 % au salaire moyen national.

(2) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire se contracte ce trimestre

Le tertiaire hors intérim perd des emplois ce trimestre (- 0,1 %, contre + 0,4 % le trimestre précédent). Ce grand secteur est en baisse pour la première fois depuis le 4e trimestre 2020. Sur un an, il progresse néanmoins de 1,0 %, soit 42 600 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes *(cf. Tableau 2)*.

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,2 % sur un an malgré un 4e trimestre difficile (- 0,7 %). Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 0,7 % sur un an) alors que le dernier trimestre (- 1,1 %) a détruit beaucoup d'emplois. L'hébergement stagne ce trimestre mais, sur un an, cette branche est en progression de 4,5 % avec 2 900 emplois nets créés.

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les activités récréatives (+ 2,3 % sur un an) et l'action sociale (+ 2,2 %). A contrario, les télécommunications (- 2,7 %) perdent à nouveau des emplois, avec un quatrième trimestre consécutif de repli. Sur deux ans, près de 3 000 emplois ont été détruits.

L'intérim poursuit sa chute ce trimestre (- 3,1 %) après une baisse semblable le trimestre précédent (- 2,8 %). La dégradation des perspectives macroéconomiques pèse logiquement sur ce secteur qui est très sensible à la conjoncture économique. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 7,7 % et repasse sous la barre des 120 000 emplois.

L'emploi salarié résiste dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction stagne ce trimestre. La diminution des mises en chantier ne pèse pas encore sur les effectifs. Plus généralement, l'emploi dans ce secteur semble avoir atteint un plateau depuis plusieurs trimestres. Sur un an, le solde d'emploi reste néanmoins positif (+ 0,5 %).

L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie progresse de 0,5 % ce trimestre. Ce secteur croît pour le huitième trimestre consécutif en bénéficiant notamment ce trimestre de la hausse de l'emploi dans l'industrie pharmaceutique (+ 2,0 %) et les industries agro-alimentaires (+ 1,2 %).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 2,0 %. L'industrie pharmaceutique *(cf. tableau 2)* continue d'afficher une forte progression (+ 7,3 %) comme la production et distribution d'eau (+ 4,0 %) et les industries agro-alimentaires (+ 4,0 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 4,0 %) ou les industries plastiques (- 1,5 %).

TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité L

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2023 T4	2023 T4	2022 T4	2021 T4	2020 T4
BZ	Industries extractives	2,4	- 2,3 %	- 0,1 %	+ 0,8 %	+ 1,2 %
CA	Industries agro-alimentaires	61,7	+ 4,0 %	+ 1,4 %	+ 6,4 %	- 0,3 %
CB	Habillement, textile et cuir	18,5	+ 2,0 %	+ 6,0 %	+ 3,0 %	- 8,0 %
CC	Bois et papier	11,8	- 4,0 %	- 2,2 %	- 2,6 %	- 5,1 %
CD	Coséfaction et raffinage	1,4	- 2,0 %	- 0,1 %	- 5,4 %	- 5,6 %
CE	Industrie chimique	28,9	- 0,0 %	+ 4,5 %	+ 3,0 %	- 0,8 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,4	+ 7,3 %	+ 5,6 %	- 0,5 %	+ 0,9 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,9	- 1,5 %	- 1,2 %	- 2,6 %	- 2,7 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	23,0	+ 0,5 %	- 1,4 %	- 1,4 %	- 4,9 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	39,2	+ 2,8 %	+ 2,5 %	- 0,2 %	- 1,8 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,4	+ 3,8 %	+ 0,1 %	- 1,4 %	- 0,0 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,2	+ 1,8 %	- 0,5 %	- 2,1 %	- 3,5 %
CL	Fabrication de matériels de transport	66,4	+ 0,4 %	- 1,1 %	- 5,4 %	- 3,6 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	44,9	+ 3,2 %	+ 1,9 %	+ 0,8 %	+ 0,3 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	44,3	+ 1,5 %	+ 0,1 %	+ 0,7 %	+ 0,2 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,3	+ 4,0 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %	- 0,1 %
FZ	Construction	361,7	+ 0,5 %	+ 1,1 %	+ 2,5 %	+ 3,3 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	741,6	+ 0,2 %	+ 1,0 %	+ 3,0 %	- 1,3 %
HZ	Transports et entreposage	395,2	+ 2,0 %	+ 0,7 %	+ 1,5 %	- 1,2 %
IZ	Hébergement et restauration	359,6	+ 1,4 %	+ 5,4 %	+ 9,4 %	- 9,6 %
JA	Édition et Audiovisuel	147,7	- 1,6 %	+ 5,4 %	+ 6,1 %	- 1,3 %
JB	Télécommunications	56,7	- 2,7 %	- 2,3 %	- 0,3 %	+ 1,8 %
JC	Activités informatiques	292,0	+ 0,1 %	+ 8,1 %	+ 6,6 %	- 0,1 %
KZ	Activités financières et d'assurance	330,3	+ 1,9 %	+ 2,6 %	+ 1,5 %	- 0,4 %
LZ	Activités immobilières	84,0	- 2,5 %	+ 0,9 %	+ 3,1 %	+ 1,0 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	469,8	+ 1,5 %	+ 5,3 %	+ 4,9 %	- 0,5 %
MB	Recherche et développement	45,0	+ 1,8 %	+ 2,3 %	+ 2,9 %	+ 1,1 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	100,9	+ 0,7 %	+ 2,6 %	+ 4,4 %	- 3,6 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	622,0	- 0,1 %	+ 2,5 %	+ 5,9 %	- 4,6 %
OZ	Administration publique	42,1	- 1,0 %	- 2,3 %	- 2,0 %	+ 0,7 %
PZ	Enseignement	101,6	+ 0,8 %	+ 4,8 %	+ 6,5 %	+ 1,1 %
QA	Activités pour la santé humaine	123,2	+ 1,3 %	+ 3,2 %	+ 3,6 %	+ 4,3 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	221,0	+ 2,2 %	+ 2,3 %	+ 2,1 %	+ 1,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	106,5	+ 2,3 %	+ 8,2 %	+ 15,1 %	- 11,7 %
SZ	Autres activités de services	133,0	+ 1,4 %	+ 1,6 %	+ 4,4 %	- 2,2 %

Industrie		433,7	+2,0%	+1,1%	+0,1%	- 1,8 %
Construction		361,7	+0,5%	+1,1%	+2,5%	+ 3,3 %
Tertiaire		4 372,1	+1,0%	+3,2%	+4,2%	- 1,8 %
dont	Tertiaire hors intérim	4 253,5	+0,8%	+3,1%	+4,4%	- 2,1 %
	Intérim	118,6	-7,7%	-0,3%	+12,4%	- 11,3 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 3 : Emploi salarié et SMTP par département

	2023 T4	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en €uros)
75 - Paris	1 628	4 198
77 - Seine-et-Marne	404	2 738
78 - Yvelines	417	3 440
91 - Essonne	382	3 229
92 - Hauts-de-Seine	1 032	4 725
93 - Seine-St-Denis	551	3 197
94 - Val-de-Marne	423	3 160
95 - Val-d'Oise	329	2 772
National	**20 197**	**2 923**

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le Val-d'Oise bien orienté ce trimestre

Au 4e trimestre 2023, l'emploi évolue à la baisse dans six départements franciliens sur huit. C'est le département de la Seine-Saint-Denis qui diminue le plus (- 0,4 %) ce trimestre, suivi de Paris (- 0,3 %). À l'inverse, le Val-d'Oise (+ 0,7 %) affiche une hausse d'emplois et l'Essonne stagne. À noter qu'un important déménagement dans le secteur de la sécurité privée à l'intérieur de la zone de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle accentue les tendances pour la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 0,1 %) et du Val-de-Marne (- 0,1 %). Le Val-d'Oise affiche la dynamique la plus importante (+ 1,8 %) devant les Hauts-de-Seine (+ 1,2 %) et la Seine-Saint-Denis (+ 1,0 %).

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d''emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme Ⓛ.

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré au dernier jour ouvré du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur **www.urssaf.org** dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail **open.urssaf.fr**.

Urssaf Île-de-France

Numéro ISSN 2273-6689 – Urssaf Île-de-France - 93518 Montreuil Cedex
Directeur de la publication : Didier Malric – Rédacteur : Matthieu Goussot
Contact (département Statistique) : stats.idf@urssaf.fr